

LOIS DU JEU 2018 / 2019



PIERRE TAVELET C.T.A

LOIS DU JEU 2018 2019



60 QUESTIONS ET REPONSES



Question 1

Vous êtes désigné en qualité d'arbitre assistant 2 sur une rencontre de Division 2 FEMININE.

Quelle conduite l'arbitre doit-il appliquer lorsqu'un brouillard intense fait son apparition en cours de partie ?

Réponse :

L'arbitre interrompt le match. L'arbitre doit estimer si les spectateurs ont vision suffisante de la rencontre après avoir pris l'avis du délégué. Si cela n'est pas le cas, le match est arrêté. La durée maximale de l'arrêt est de 45 minutes. Après ce délai, le match est arrêté définitivement.



Question 2

La feuille de match informatisée (FMI) n'est pas accessible car la seule tablette disponible au stade refuse de s'allumer même lorsque le chargeur est branché. Quelles sont les pièces que peuvent présenter les deux équipes pour pouvoir inscrire des joueurs sur la feuille de match papier qui va remplacer la FMI ?

Réponse :

Les pièces à fournir sont :

- soit les licences dématérialisées sur l'outil « Footclubs Compagnons »,
- soit les licences imprimées par le club sur papier libre, - soit une pièce d'identité officielle accompagnée obligatoirement de la demande de licence avec la partie médicale validée ou d'un certificat médical,
- soit une photocopie d'une pièce d'identité officielle accompagnée obligatoirement de la demande de licence avec la partie médicale validée ou d'un certificat



Question 3

En National 2, l'entraîneur de l'équipe locale A est aussi inscrit en tant que remplaçant avec le n°13. À la 60ème minute de jeu, il entre sur le terrain pour remplacer le n°2A. À la 71ème minute de jeu, il reçoit un rappel à l'ordre de l'arbitre à la suite d'une contestation. À la 77ème minute de jeu, son équipe encaisse un but qui fait qu'elle est menée 0-1. Avant le coup d'envoi, le n°13A est remplacé. Avant la reprise du jeu, le n°13A conteste en paroles et en gestes, le but qui vient d'être accordé. Décisions et explications ?

Réponse :

Le n°13A conteste le but avant d'avoir regagné la surface technique : il est considéré comme un joueur. Avertissement pour avoir désapprouvé la décision de l'arbitre avec présentation du carton jaune. Le n°13A a déjà regagné la surface technique : il est considéré comme un entraîneur. Exclusion de l'aire de jeu et de ses abords immédiats sans présentation du carton rouge. Rapport.



Question 4

Une joueuse, ayant été refoulée pour mettre son équipement en conformité avec la loi 4, revient sur le terrain à l'insu de l'arbitre et commet une faute à l'extérieur de sa surface de réparation, sur le terrain. Décisions ?

Réponse :

Premier avertissement pour être revenu sur le terrain de jeu sans autorisation. Second avertissement pour comportement antisportif.
Coup franc direct à l'endroit de la faute.
Rapport



Question 5

Dans le temps additionnel de la première période, une faute est commise et la victime est blessée. L'arbitre siffle le coup franc et donne un avertissement au joueur qui a commis la faute.

L'entraîneur remplace alors le joueur averti par un remplaçant inscrit qui pénètre sur le terrain. Finalement, le jeu ne reprend pas et l'arbitre met un terme à la première période. Il renvoie les joueurs aux vestiaires. Pendant la mi-temps, l'arbitre constate la gravité de la blessure et décide d'exclure le fautif. Décisions et explications ?

Réponse :

L'arbitre appelle les deux capitaines et le joueur fautif pour signifier l'exclusion. Le remplacement du fautif doit être considéré comme effectif. En effet, il n'est pas nécessaire que le jeu reprenne. Le remplacement est effectif à partir du moment où le remplaçant a pénétré sur le terrain (après que le remplacé l'a quitté bien évidemment). Par conséquent, l'arbitre doit permettre à l'équipe du fautif de continuer la rencontre à 11, le joueur qui a remplacé le fautif peut participer à la seconde période.



Question 6

L'arbitre arrête le jeu parce qu'un joueur est blessé sans qu'une infraction ait été commise. Comment le jeu doit-il être repris ?

Réponse :

Balle à terre à l'endroit où était le ballon lors de l'arrêt.



Question 7

Selon la loi 5, quelles mesures l'arbitre doit-il prendre à l'égard des officiels d'équipe qui n'ont pas un comportement responsable ?

Réponse :

L'arbitre peut les exclure du terrain et de ses abords immédiats. Un officiel d'équipe médical qui commet une faute passible d'exclusion peut rester si l'équipe ne dispose d'aucune autre personne du corps médical et peut intervenir si un joueur a besoin d'assistance médicale.



Question 8

On joue les vingt dernières secondes du temps additionnel. L'attaquant n°11 de l'équipe A marque un but de la tête en récupérant au second poteau un centre venu de la droite du n°7A. L'arbitre accorde le but et se rend compte que le temps est terminé. Il met un terme au jeu. L'arbitre assistant le plus proche lui signale alors que pendant la trajectoire du centre, dans son dos, le joueur n°4A a tenu par le maillot le joueur n°5B qui allait sauter pour dégager le ballon de la tête. Décisions ?

Réponse :

S'il s'agit de la fin de la 1ère période, de la fin du match avant les prolongations ou de la fin de la 1ère période des prolongations ou encore de la fin de la seconde période des prolongations avec tirs au but à suivre : l'arbitre peut revenir sur sa décision tant qu'il n'a pas quitté le terrain. But refusé. Avertissement au joueur n°4A pour comportement antisportif. Fin de la période.

S'il s'agit de la fin de la rencontre (sans prolongations ni tirs au but) : l'arbitre ne peut pas revenir sur sa décision.

Rapport



Question 9

Sur une balle à terre, quelle sera la décision de l'arbitre si, dès que le ballon a touché le sol, une joueuse le reprend et marque directement le but ?

Réponse :

But refusé. But contre son camp : corner.

But contre équipe adverse : coup de pied de but.



Question 10

Au moment du coup d'envoi, quel est le nombre maximal de joueurs présents dans un camp ?

Réponse : 12

(ex : 11 joueurs de l'équipe A + le botteur du coup d'envoi de l'équipe B)



Question 11

**Un joueur jette un objet sur un adversaire qui se trouve sur le terrain.
Décisions ?**

Réponse :

Arrêt du jeu, sous réserve de l'avantage. Exclusion du fautif pour acte de brutalité.

La victime est dans la surface de réparation de la fautive : penalty.

La victime est ailleurs sur le terrain : coup franc direct à l'endroit de la faute sous réserve de la procédure de la loi 13.

Rapport.



Question 12

Gestion du hors-jeu. Sur une action de jeu, un joueur peut-il sortir délibérément du terrain ou ne pas le regagner afin de ne pas faire action de jeu ?

Réponse :

Un joueur attaquant peut le faire sans être averti.

Toutefois, s'il regagne le terrain pour faire action de jeu et tire un avantage alors il doit être averti.

Un défenseur qui quitte délibérément le terrain sans l'autorisation de l'arbitre sera considéré comme étant sur la ligne de but ou sur la ligne de touche pour toute situation de hors-jeu. Il sera averti au prochain arrêt de jeu.



Question 13

Le n°10 de l'équipe A est en position de hors-jeu. Un partenaire lui envoie le ballon. La situation est telle que le n°10A va être sanctionné si le ballon lui parvient. Toutefois, pendant la trajectoire du ballon, le n°4B manie délibérément le ballon (ou frappe un adversaire) avant que le n°10A soit réellement en situation d'être sanctionné. Décisions et explications ?

Réponse :

Arrêt du jeu. Sanction disciplinaire au n°4B en fonction de la gravité de la faute. Aucune infraction à la loi 11 n'a été commise car la faute du n°4B a eu lieu avant que le n°10A ne joue ou ne touche le ballon. Ce dernier ne peut donc pas être sanctionné d'un hors-jeu. Coup franc direct pour l'équipe A ou penalty.

Rapport



Question 14

Le paragraphe 1 de la loi 6 définit ce que les arbitres assistants sont chargés d'indiquer. Que dit-il ?

Réponse :

Les arbitres assistants sont chargés d'indiquer :

- quand le ballon est entièrement sorti du terrain et à quelle équipe revient le corner, le coup de pied de but ou la rentrée de touche ;
- quand un joueur en position de hors-jeu doit être sanctionné ;
- quand un remplacement est demandé ;
- lors des penalties, si le gardien de but quitte sa ligne avant que le ballon n'ait été botté, et si le ballon a franchi la ligne ; en présence d'arbitres assistants supplémentaires, l'arbitre assistant devra se tenir à hauteur du point de penalty.



Question 15

Tir violent en direction des buts du joueur n°6 de l'équipe A. Lors du déclenchement du tir, le joueur n°9A est en position de hors-jeu mais il n'est pas sur la trajectoire du ballon. Le gardien de but de l'équipe B détourne le tir sur son poteau qui le renvoie en direction du terrain tout en touchant le dos du défenseur n°4 de l'équipe B. Le joueur n°9A reprend de la tête et marque.

Décisions et explications ?

Réponse :

Le joueur n°9A a tiré avantage de sa position de hors-jeu : but refusé. Coup franc indirect à l'endroit où il a repris le ballon de la tête sous réserve de la procédure de la loi 13. Peu importe le nombre de contacts fortuits qu'a eu le ballon après avoir été détourné par le gardien de but, le joueur n°9A n'a pas été remis en jeu.



Question 16

Tir d'un attaquant de l'équipe A. Le ballon est repoussé sur la ligne de but de la main par le défenseur n°2B vers ce même attaquant. Celui-ci reprend le ballon mais un autre défenseur (le joueur n°5B) lui aussi placé sur la ligne de but, détourne le ballon de la main sans toutefois l'empêcher de rentrer dans le but. Décisions ?

Réponse :

But accordé. Avertissement du joueur n°2B pour comportement antisportif. Avertissement du joueur n°5B pour comportement antisportif.
Rapport



Question 17

Lors de l'exécution d'un coup franc indirect, l'arbitre oublie de lever le bras. Pendant la trajectoire du ballon, un défenseur de l'équipe A frappe un attaquant de l'équipe B dans la surface de réparation de l'équipe A. Le but est marqué directement.

Décisions ?

Réponse :

Exclusion du joueur fautif pour acte de brutalité. Penalty.

Rapport



Question 18

Corner pour l'équipe A. Après le signal de l'arbitre, le n°11 de l'équipe A frappe le ballon avec beaucoup d'effet, celui-ci se dirige en pleine lucarne au premier poteau. Le défenseur n°2 de l'équipe B formait un bloc avec de chaque côté de lui, les joueurs n°6B et 8B au moment du botté. Le n°2B est propulsé en l'air en étant tenu par ses deux partenaires au niveau des hanches. Grâce à cela, il arrive à détourner le ballon de la tête hors du but. Décisions ?

Réponse :

Arrêt du jeu.

Avertissements aux joueurs n°2, n°6 et n°8 de l'équipe B pour comportement antisportif.

Penalty.

Rapport



Question 19

Coup franc dans la surface de réparation de l'équipe A. Le ballon est botté. Avant d'avoir été touché par un autre joueur, il devient défectueux. Décisions ?

Réponse :

Dans tous les cas : changement du ballon.

C'est un coup franc indirect pour l'équipe B : arrêt du jeu, balle à terre à l'endroit où le ballon est devenu défectueux sous réserve de la procédure de la loi 8. Si le ballon est entré (directement dans les buts), but refusé, coup de pied de but pour l'équipe A.

C'est un coup franc pour l'équipe A : arrêt du jeu. Le ballon est sorti de la surface de réparation, balle à terre à l'endroit où le ballon est devenu défectueux. Le ballon n'est pas sorti de la surface de réparation, coup franc à refaire.



Question 20

Présent sur la ligne délimitant le terrain, le joueur n°10 de l'équipe A frappe au visage un remplaçant situé en dehors du terrain. Décisions ?

Réponse :

Exclusion du joueur n°10A pour acte de brutalité.

Ballon hors du jeu : reprise consécutive à l'arrêt.

Ballon en jeu : sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu.

La victime appartient à l'équipe B.

Coup franc direct pour l'équipe B sur la ligne délimitant le terrain au point le plus proche de la faute sauf si ce point appartient à la partie de la ligne de but commune avec la surface de réparation de l'équipe A auquel cas, le jeu reprendra par penalty pour l'équipe B.

La victime appartient à l'équipe A.

Coup franc indirect pour l'équipe B sur la ligne de but au point le plus proche de la faute sous réserve de la procédure de la loi 13. Rapport.



Question 21

Ballon en jeu. Le joueur n°3 de l'équipe A insulte l'arbitre assistant. Enervé son capitaine, le n°5A, lance tout haut : « T'es vraiment qu'un pauvre connard, on va se retrouver à 10 ! ». Décisions ?

Réponse :

Sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu. Exclusion des deux joueurs pour avoir tenu des propos injurieux. Nomination d'un nouveau capitaine. Coup franc indirect à l'endroit où se trouvait le n°3A sous réserve de la procédure de la loi 13.

L'équipe reprend à 9.

Rapport



Question 22

Un défenseur commet une faute passible d'avertissement. L'arbitre accorde le coup franc réglementaire mais, avant qu'il ait pu notifier l'avertissement, l'attaquant victime de la faute joue le coup franc rapidement, conformément à la loi 13, pour un partenaire qui marque. Décisions ?

Réponse :

But refusé. Avertissement au défenseur pour comportement antisportif.
Coup franc à refaire.
Rapport



Question 23

Quelle est la procédure à respecter avant le coup d'envoi au début d'une rencontre ?

Réponse :

Le choix des camps est déterminé par un tirage au sort effectué au moyen d'une pièce de monnaie. L'équipe favorisée par le sort choisit le but en direction duquel elle attaquera en première période.

L'autre équipe se voit attribuer le coup d'envoi du match.

L'équipe ayant choisi le camp effectuera le coup d'envoi de la seconde période.



Question 24

À la suite d'un centre aérien, le gardien de but de l'équipe A sort et vient percuter à la fois le défenseur n°4A et l'attaquant n°9B. Le gardien de but se saisit du ballon malgré tout, le conserve et se roule au sol de douleur. Décisions ?

Réponse :

Arrêt du jeu. Le gardien pourra être soigné sur le terrain.

Le jeu ne reprendra que lorsque le gardien de but sera rétabli.

L'arbitre décomptera l'arrêt de jeu.

Le gardien a toujours eu le ballon dans les mains à l'intérieur de sa surface de réparation : balle à terre à l'endroit où était le ballon lorsque le jeu a été arrêté sous réserve de la procédure de la loi 8.

Le gardien de but est sorti de la surface de réparation avec le ballon en main : coup franc direct pour l'équipe B à l'endroit où le gardien de but est sorti de la surface de réparation.



Question 25

Lors d'une action de jeu, un attaquant de l'équipe A, au duel avec un défenseur B, parvient à centrer et, emportés par leur élan, les deux joueurs se retrouvent derrière la ligne de but. Le défenseur se retourne et frappe l'attaquant. Décisions ?

Réponse :

Sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu.

Exclusion du défenseur pour acte de brutalité.

Coup franc direct exécuté sur le point de la ligne de but le plus proche de l'endroit où se trouvait la victime.

Penalty, si ledit point se trouve sur une des parties de la ligne de but délimitant la surface de réparation du joueur fautif.

Rapport



Question 26

Alors que le ballon est en jeu, un joueur de l'équipe A quitte délibérément le terrain pour aller cracher sur un officiel d'équipe assis sur le banc. Décisions ?

Réponse :

Sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu.

Exclusion du joueur fautif pour avoir craché sur une personne. Officiel de l'équipe A : coup franc indirect exécuté sur la ligne de touche au point le plus proche de l'endroit où se trouvait l'officiel d'équipe.

Officiel de l'équipe B : coup franc direct exécuté sur la ligne de touche au point le plus proche de l'endroit où se trouvait l'officiel d'équipe.

Rapport.



Question 27

L'arbitre vient d'accorder un coup franc direct pour l'équipe A. Il vient de placer le mur. Le joueur n°7A pose son pied sur le ballon et le bouge un peu. Le n°7A se replace. L'attaquant n°10A vient prendre le ballon, il part balle au pied, se décale du mur et envoie un tir qui finit en pleine lucarne du but de l'équipe B. Décisions ?

Réponse :

L'arbitre n'a pas donné le signal :

Dans tous les cas, but refusé, avertissement au n°7A pour comportement antisportif, coup franc direct à retirer.

L'arbitre a donné le signal :

Le ballon a clairement bougé lors du botté du n°7A : but accordé, coup d'envoi.

Le ballon n'a pas clairement bougé lors du botté du n°7A : but refusé, coup franc indirect pour l'équipe B où le n°10A a touché deux fois consécutivement le ballon.

Rapport



Question 28

Sur penalty durant le temps réglementaire, la joueuse botte légèrement le ballon qui roule vers l'avant. Une coéquipière, régulièrement placée au moment du botté, pénètre dans la surface de réparation, le contrôle et marque le but.

Décisions ?

Réponse :

But accordé, coup d'envoi.



Question 29

Un joueur de l'équipe A exécute la rentrée de touche, puis joue à nouveau le ballon du pied avant que celui-ci ait été touché par un autre joueur. Décisions ?

Réponse :

Arrêt du jeu.

Touche régulière : coup franc indirect pour l'équipe B à l'endroit où se produit le second contact sous réserve de la procédure de la loi 13.

Touche irrégulière : touche à refaire par l'autre équipe (à savoir l'équipe B).



Question 30

Corner pour l'équipe A. Le ballon est régulièrement en jeu. Le joueur n°9A s'élance, saute et tente de jouer le ballon de la tête. Il manque le ballon et tombe dans le but de l'équipe B. Le ballon, resté en jeu, est repris de la tête par un de ses partenaires qui bat le gardien de but adverse. Tout en restant dans les filets, le joueur n°9A distrait par son attitude (gestes, paroles) le gardien de but B. Décisions ?

Réponse :

But refusé. Avertissement au joueur n°9A pour comportement antisportif. Coup franc indirect pour l'équipe B en un point quelconque de la surface de but.

Rapport



Question 31

Dans le livret des Lois du Jeu FIFA, quels sont les autres équipements que l'arbitre est autorisé à utiliser?

Réponse :

L'arbitre est autorisé à utiliser :

- des équipements pour communiquer avec les autres arbitres, drapeaux électroniques, oreillettes, etc. ;
- des systèmes électroniques de suivi et d'évaluation des performances ou autres équipements d'évaluation physique.

Les arbitres de terrain n'ont pas l'autorisation de porter des bijoux ou tout autre équipement électronique, y compris des caméras.



Question 32

102ème minute d'une rencontre comptant pour le 3^{ème} Tour de Coupe de France. Le capitaine de l'équipe A, qui a déjà utilisé ses 3 remplaçants, demande à l'arbitre la possibilité d'en faire rentrer un 4^{ème} !

Décisions ?

Réponse :

L'arbitre acceptera ce 4^{ème} remplacement

Le Comité Exécutif de la Fédération Française de Football a validé, lors de sa réunion du 19 juillet 2018, le texte suivant qui entre en vigueur dès le début de cette nouvelle saison :

« En cas de prolongation, un remplacement supplémentaire peut être effectué (indépendamment du fait que l'équipe ait ou non déjà effectué tous les remplacements autorisés) ».



Question 33

Que savez-vous des pauses accordées aux joueurs à la mi-temps?

Réponse :

Les joueurs ont droit à une pause entre les deux périodes ne dépassant pas 15 minutes ; une courte pause (qui, dans la mesure du possible, ne doit pas excéder une minute) est autorisée à la mi-temps des prolongations.

Le règlement de la compétition doit préciser la durée de la mi-temps qui ne peut uniquement être modifiée avec l'autorisation de l'arbitre.



Question 34

Pendant les tirs au but, un gardien de but n'est plus en mesure de continuer l'épreuve.

Décisions ?

Réponse :

Ce gardien peut être remplacé par un joueur ayant été retiré pour mettre le nombre de tireurs à égalité ou, si son équipe n'a pas déjà épuisé le nombre maximum de remplacements autorisés, par un remplaçant désigné comme tel. Le gardien remplacé ne pourra plus participer aux tirs au but ni exécuter de tir.

Si le gardien a déjà exécuté un tir, son remplaçant ne peut tirer lors du même passage.



Question 35

La Loi XI précise qu'un joueur est en position de hors-jeu au moment où le ballon est joué ou touché par un coéquipier (...)

A partir de quel moment doit-on considérer que le ballon est touché ?

REPONSE :

Le premier point de contact du ballon joué/touché doit être pris en considération à cet effet.



Question 36

Dans quels cas un joueur doit-il être averti ?

Réponse :

Un joueur doit être averti s'il commet l'une des infractions suivantes :

- retarder la reprise du jeu ;
- manifester sa désapprobation en paroles ou en actes ;
- pénétrer ou revenir délibérément sur le terrain, ou quitter délibérément le terrain sans l'autorisation de l'arbitre ;
- ne pas respecter la distance réglementaire lors de l'exécution d'un corner, d'un CF ou d'une RT
- enfreindre de manière répétée les Lois du Jeu (le nombre d'infractions commises à partir duquel l'avertissement doit être infligé n'est pas précisément défini) ;
- se rendre coupable de comportement antisportif.
- pénétrer dans la zone de visionnage ;
- faire un usage excessif du signal d'analyse vidéo (écran de télévision).



Question 37

Dans quels cas un remplaçant ou un remplacé doit-il être averti ?

Réponse :

Un remplaçant ou joueur remplacé doit être averti s'il commet l'une des infractions suivantes :

- retarder la reprise du jeu ;
- manifester sa désapprobation en paroles ou en actes ;
- pénétrer ou revenir sur le terrain sans l'autorisation de l'arbitre ;
- se rendre coupable de comportement antisportif.
- pénétrer dans la zone de visionnage ;
- faire un usage excessif du signal d'analyse vidéo (écran de télévision).

Lorsque deux fautes ou infractions distinctes et passibles d'un avertissement sont commises (même à quelques instants d'intervalle), elles doivent être sanctionnées de deux avertissements, par exemple lorsqu'un joueur pénètre sur le terrain sans autorisation puis exécute un tacle dangereux ou annihile une attaque prometteuse par une faute/main, etc.



Question 38

Quelles sont les 3 obligations faites à un joueur qui exécute une rentrée de touche ?

Réponse :

Au moment de la rentrée de touche, l'exécutant doit :

- se tenir debout face au terrain ;
- avoir, au moins partiellement, les deux pieds sur la ligne de touche ou à l'extérieur du terrain ;
- lancer le ballon des deux mains depuis la nuque et par-dessus la tête depuis l'endroit où le ballon est sorti du terrain.



Question 39

Quels sont les critères à prendre en compte lorsqu'un joueur touche le ballon de la main ?

- Réponse :

- le mouvement de la main en direction du ballon (et non du ballon en direction de la main) ;
- la distance entre l'adversaire et le ballon (effet de surprise) ;
- la position de la main n'entraîne pas nécessairement une faute ;



Question 40

Épreuve des tirs au but. Les deux équipes comportent 8 joueurs chacune et sont à 7 tirs à 7. Le n°10, 8ème joueur de l'équipe A, botte et manque son tir. Il se blesse et ne peut poursuivre l'épreuve. Le n°5B, 8ème joueur de l'équipe adverse, doit-il tirer ? Explications.

Réponse :

Le joueur blessé doit être évacué du terrain pour recevoir les soins nécessaires.

Le 8ème joueur de l'équipe B doit tirer.

Le n°5B marque : fin de l'épreuve.

Le n°5B manque son tir : le capitaine de l'équipe B doit informer l'arbitre du nom et du numéro du joueur qui est retiré des joueurs qui vont continuer l'épreuve.

Poursuite de l'épreuve à 7 joueurs contre 7.



Question 41

Coup de pied de but pour l'équipe A qui est menée au score. Le défenseur n°4A frappe très rapidement le ballon du pied alors que plusieurs joueurs sont encore dans la surface de réparation, en particulier le joueur n°5A situé à proximité du joueur n°9B qu'il doit marquer.

Le joueur n°5A veille à ce que le joueur n°9B ne puisse pas intervenir mais, ce faisant, il ne prend pas garde au ballon qui lui rebondit dans le dos. Le ballon franchit la ligne de but. Décisions ?

Réponse :

Le ballon n'est pas sorti de la surface de réparation avant d'être touché : coup de pied de but à refaire.

Si le ballon est entré dans les buts : but refusé.



Question 42

Un défenseur 3A, déjà averti en 1^{ère} période commet 10mn plus tard une faute passible d'avertissement. L'arbitre brandit l'avertissement mais ne l'exclut pas.

En 2^{nde} période, un attaquant 10 B est victime d'une faute dans la surface de réparation A. L'arbitre s'aperçoit alors que le joueur ayant commis cette nouvelle faute (tacle avec volonté de jouer le ballon) est ce même défenseur 3A.

Décisions ?

Réponse :

Exclusion du 3 A.

Penalty.

L'arbitre établira un rapport expliquant le fait que ce défenseur aurait dû être exclu en 1^{ère} période.



Question 43

Comment un joueur se rend-t-il coupable de retarder le jeu ?

Réponse :

Un joueur se rend coupable de retarder le jeu :

- en faisant semblant de vouloir effectuer une rentrée de touche avant de passer soudainement le ballon à un coéquipier pour qu'il l'exécute ;
- en traînant pour quitter le terrain au moment d'être remplacé ;
- en retardant excessivement la reprise du jeu ;
- en bottant le ballon au loin ou en l'emportant avec soi, ou en provoquant une confrontation en touchant délibérément le ballon après que l'arbitre a stoppé le jeu ;
- en exécutant délibérément un coup franc à un mauvais endroit avec pour seul objectif de devoir le retirer.



Question 44

L'équipe qui reçoit bénéficie d'une rentrée de touche. La remise en jeu est effectuée et le ballon pénètre directement dans son propre but. A ce moment-là, l'arbitre s'aperçoit que la joueuse qui a effectué la remise en jeu est la remplaçante n°12 qui était entrée sur le terrain à son insu et jouait depuis peu. Décisions technique ?

Réponse :

But refusé. Corner.



Question 45

L'arbitre donne le coup d'envoi de la 2ème période et le ballon sort tout de suite en corner. Sur le botté, le gardien de but de l'équipe A capte le ballon et l'envoie directement dans le camp adverse. Son partenaire le n°9A le récupère et tire dans le but vide de l'équipe B. C'est alors qu'on aperçoit que le gardien de l'équipe B se présente au bord du terrain, n'étant pas présent au coup d'envoi. Décisions et explications ?

Réponse :

But refusé. Coup d'envoi de la 2ème période à refaire.

Explications : l'arbitre a l'obligation de compter le nombre de joueurs avant de donner le coup d'envoi de la rencontre ou de la 2ème période afin de s'assurer du bon nombre de joueurs et de la présence d'un gardien de but pour chaque équipe.



Question 46

Dans quelles circonstances, une gardienne de but sera sanctionnée d'un coup franc indirect, conformément à la loi 12 ?

Réponse :

- Garder le ballon dans ses mains plus de 6 secondes avant de le relâcher.
- Toucher le ballon des mains après l'avoir lâché sans qu'il n'ait été touché par une autre joueuse.
- Toucher le ballon des mains sur une passe bottée délibérée d'une partenaire.
- Toucher le ballon des mains sur une rentrée de touche d'une partenaire.



Question 47

À la 57ème minute de jeu, lors de l'exécution d'un penalty, entre le signal de l'arbitre et le botté, la gardienne de but de l'équipe A quitte sa ligne de but et la joueuse n°9 de l'équipe B chargée du botté use d'une feinte illégale. Décisions ?

Réponse :

Le but est marqué : avertissement à la joueuse n°9B pour comportement antisportif. Coup franc indirect pour l'équipe B sur le point de réparation.

Le but n'est pas marqué : avertissements à la gardienne de but de l'équipe A et à la joueuse n°9B pour comportement antisportif.
Penalty à retirer.



Question 48

Le défenseur n°3 de l'équipe A tacle de façon illicite dans sa surface de réparation l'attaquant n°11 de l'équipe B. Celui-ci était seul, ballon dans les pieds, devant le gardien de but de l'équipe A. L'attaquant perd le ballon. Décisions ?

Réponse :

Arrêt du jeu. Avertissement au défenseur n°3A pour comportement antisportif. Penalty pour l'équipe B.

Rapport



Question 49

Un joueur vient de marquer un but ; alors que l'arbitre s'apprête à donner le coup d'envoi, il remarque alors que ce joueur ne porte pas de protège tibias. Décisions ?

Réponse :

Le joueur est refoulé pour mettre son équipement en conformité.
Il reviendra ultérieurement après vérification de son équipement et sur accord de l'arbitre central.

Le but est accordé.

Coup d'envoi.



Question 50

Le poteau du but de l'équipe A renvoie le ballon en direction du terrain dans la surface de réparation. À ce moment-là, un remplaçant de l'équipe A qui s'échauffait derrière son but, frappe au visage un attaquant de l'équipe B qui avait été emporté par son élan en dehors du terrain. Décisions ?

Réponse :

Sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu.

Exclusion du remplaçant A pour acte de brutalité.

Coup franc direct pour l'équipe B sur la ligne délimitant le terrain au point le plus proche d'où a eu lieu la faute ou bien penalty si le point le plus proche appartient à la ligne de but dans la partie commune avec la surface de réparation.

Rapport.



Question 51

**Comment sont définis dans la loi 3 les officiels d'équipe ?
Comment est défini un agent extérieur ?**

Réponse :

Un officiel d'équipe est une personne inscrite sur la feuille de match qui n'est ni un joueur, ni un remplaçant.

Un agent extérieur est une personne non inscrite sur la feuille de match.



Question 52

Sur CPB le ballon sort directement de la SDR et revient en arrière à cause du vent violent ; le tireur le reprend alors de la main mais ne peut l'empêcher de pénétrer dans le but. Décisions et explications

Réponse :

But refusé dans tous les cas.

Le tireur est le gardien : CFI où il a touché le ballon 2 fois consécutivement SRCPL 13

Le tireur est un autre défenseur : Penalty et Avertissement pour CAS le cas échéant

Sur CPB, pour que le but puisse être accordé contre son camp, le ballon doit préalablement être touché par un autre joueur

Rapport



Question 53

Sur penalty, le tireur est clairement identifié ; après le signal et alors qu'il semble hésiter à démarrer sa course d'élan, un de ses partenaires pénètre dans la SDR et tire à sa place. Décisions ?

Réponse :

Quelque soit le résultat du tir : But refusé, CFI au point de penalty
Avertissement pour CAS au tireur non identifié.

Rapport



Question 54

Coup d'envoi. Avant son exécution, un joueur présent sur le terrain insulte un assistant. Décisions ?

Réponse :

C'est le coup d'envoi pour commencer le match :

Interrompre l'exécution. Exclusion pour propos injurieux.

L'exclu peut être remplacé par un remplaçant inscrit, ou à défaut par un joueur non inscrit, sans inscription compensatoire d'un nouveau remplaçant.

Equipe à 11. Rapport.

Il s'agit d'un autre coup d'envoi (après un but marqué, pour commencer la 2ème période ou une période des prolongations) :

Interrompre l'exécution. Exclusion pour propos injurieux. Equipe à 10.

Rapport.



Question 55

Des réserves sur l'équipement du terrain sont déposées moins de 45 minutes avant le coup d'envoi. Comment doit agir l'arbitre ?

Réponse :

L'anomalie est légère :

Elle aurait dû, de toute façon, être détectée par l'arbitre. Le match a lieu.

L'anomalie s'est produite après l'inspection de l'arbitre et présente un caractère important (transversale cassée...) :

Le match n'a pas lieu.

Dans tous les cas, Rapport.



Question 56

Sur un terrain boueux, le gardien plonge et capte le ballon. En glissant, il sort de sa surface dans le terrain, tenant toujours le ballon dans ses mains. Décisions ?

Réponse :

Le gardien sort de sa surface de but, donc se retrouve dans sa surface de réparation : laisser jouer.

Il sort de sa surface de réparation : CFD pour l'équipe adverse à l'endroit de la faute de main.



Question 57

Penalty, le botteur décide de faire une talonnade en direction du but adverse. Décisions ?

Réponse :

Le fait de faire une talonnade est autorisé par les Lois du Jeu.
L'essentiel est que le ballon soit malgré tout botté vers l'avant ; donc en direction du but adverse



Question 58

**Un joueur remplaçant depuis la zone technique filme la rencontre.
Décisions ?**

Réponse :

L'arbitre ne doit pas autoriser de telles pratiques.

L'IFAB précise :

Les joueurs (y compris les remplaçants, joueurs remplacés et joueurs exclus) ne sont pas autorisés à porter ou utiliser toute forme de système électronique ou de communication (à l'exception des systèmes électroniques de suivi et d'évaluation des performances). Les officiels d'équipe peuvent utiliser des systèmes de communication électronique lorsque cela implique directement le bien-être ou la sécurité des joueurs, ou bien lorsque cela est effectué à des fins tactiques. Toutefois, seuls de petits appareils mobiles et manuels (microphone, casque, écouteurs, téléphone portable, smartphone, montre connectée, tablette, ordinateur portable, etc.) peuvent être utilisés. Un officiel d'équipe qui utilise des appareils non autorisés ou qui se comporte de manière inappropriée dans le cadre de l'utilisation d'un système de communication électronique sera expulsé de la surface



Question 59

Coup d'envoi. Avant le botté du ballon commet une faute (autre que celle de rejouer le ballon). Décisions techniques ?

Réponse :

L'IFAB précise que pour toute autre faute dans la procédure du coup d'envoi, ce dernier doit être rejoué



Question 60

Une équipe joue à 8. Un de ses joueurs se blesse et sort du terrain pendant l'action de jeu alors qu'un de ses partenaires file au but. Le but est marqué. Décisions ?

Réponse :

But accordé.

Le coup d'envoi ne pourra être donné que si le joueur blessé peut revenir ou bien s'il est remplacé par un remplaçant encore disponible
Sans retour du joueur blessé, le match est arrêté.

Pas de délai pour le soin de la blessure. La durée d'interruption est à l'appréciation de l'arbitre. Il devra prendre en compte :

les circonstances de la blessure, la gravité de celle-ci, le score à ce moment du match, la durée restante de la rencontre.

Rapport si le match est définitivement arrêté.